



COURRIER ADRESSÉ AUX ÉCOLES

L'intersyndicale réunie le 3 avril dénonce la modification des contrats des EVSD suite au choix budgétaire du ministère de l'Éducation nationale.

Nous vous alertons sur l'incompréhension et le malaise vécus par nos collègues EVS ayant pour mission l'aide administrative à la direction : la transformation des postes d'EVSD en EVS chargé-e-s de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap et le chantage exercé par l'administration ; « si vous n'acceptez pas, votre contrat ne sera pas renouvelé. »

La soudaineté et la brutalité de cette transformation choquent nos collègues qui ne se voient pas exercer ces missions. Etre EVSH est un choix et être EVSD en est un autre.

Nous demandons à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de surseoir à cette décision dans le souci de considérer à leur juste valeur des personnels investis dans leurs missions d'aide à la direction et toujours précarisés par le refus ministériel de leur donner un emploi statutaire.

Nous demandons la suspension de cette mesure car leur rôle auprès de nos collègues directrices et directeurs d'école n'est plus à démontrer tant la charge de travail est importante.

Tous les enseignants attendent le maintien des EVSD , personnes reconnues dans le bon fonctionnement de l'école.

L'intersyndicale 1^{er} degré :

SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SUD Éducation,

PS : Et c'est ça qu'on appelle la simplification des tâches de direction !

Nous demandons aux conseils de maîtres des écoles d'écrire à l'IA pour lui rappeler toutes les tâches qu'un-e EVSD fait dans une école et d'en informer les parents et les élus.